

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

Délibération
n°2021.10.154.B

GIP Cafés Culture :
adhésion annuelle

LE DOUZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Marie TERRADE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Vincent YOU à Gérard DESAPHY,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Vincent YOU, Hassane ZIAT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.10.154.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

GIP CAFES CULTURE : ADHESION ANNUELLE

Souhaité par le ministère de la culture, le GIP Cafés Cultures gère un fonds d'aide, alimenté par le ministère de la culture, les collectivités territoriales adhérentes et par les apports d'institutions, d'entreprises ou organismes de droit public et privé, destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés et restaurants.

Ce fonds est financé par les collectivités territoriales qui souhaitent déployer ce dispositif sur leur territoire et par des partenaires.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés Cultures » permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de spectacle dans les lieux de proximité (cafés, restaurants, bars, etc...) favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture.

En renouvelant son adhésion à ce groupement (10 000 € par an), GrandAngoulême ouvre un fonds à destination des commerces du territoire qui permet une prise en charge des salaires (de 39 % à 65 % du cachet artistique) liés à l'organisation d'un spectacle ou d'un concert dans leurs établissements.

L'objectif est de stimuler l'offre et l'activité culturelle du territoire en soutenant directement les lieux de sociabilité de proximité que sont les commerces.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 22 septembre 2021, ce sont 255 cachets artistiques et techniques pour 221 salariés qui ont ainsi pu être mis en œuvre au travers du dispositif sur l'agglomération, lors de 72 événements organisés par 5 établissements inscrits pour un volume de 8 263,49 € d'aide de GrandAngoulême sur l'enveloppe de 10 000 €.

La promotion du dispositif, l'information auprès des professionnels du territoire est assurée par l'équipe de La Nef, salle de musiques actuelles de GrandAngoulême.

Les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont affectés essentiellement à des commerces dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité dans un principe de complémentarité des financements (État, Région, Département, Agglomération, Ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs dans le sens où un commerce peut utiliser les fonds des collectivités dont il dépend. Ainsi, une fois que le fonds apporté par GrandAngoulême est consommé, les commerces de l'agglomération auront accès au fonds apporté par la région Nouvelle Aquitaine (50 000 €).

GrandAngoulême a été la première communauté d'agglomération de la région Nouvelle-Aquitaine à adhérer à ce dispositif innovant en 2018.

À travers sa politique culturelle de proximité, GrandAngoulême structure aujourd'hui une stratégie de développement de l'offre artistique sur l'ensemble de son territoire et particulièrement en milieu rural en mettant en œuvre une programmation estivale pluridisciplinaire, « les Soirs bleus » (56 représentations dans 36 communes du territoire), Mars en Braconne, festival arts de la scène au printemps (35 représentations en 2021), une action décentralisée avec ses 4 établissements culturels : l'Alpha, le Conservatoire, l'école d'art et la Nef (en régie personnalisée).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

L'adhésion au GIP « Cafés cultures » s'inscrit dans ce contexte.

Je vous propose :

D'ADHERER au groupement d'intérêt public « Cafés cultures », selon les conditions ci-dessus exposées et la convention constitutive ;

D'APPROUVER le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève à titre indicatif pour 2021 à 10 000 € TTC ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document se référant à cette adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2021	<u>Affiché le :</u> 18 octobre 2021